

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 18 FEVRIER 2013

L'an deux mille treize, le dix-huit février, à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Dallet, sous la présidence de Monsieur Gilles VOLDOIRE, Président.

Date de Convocation : 11 février 2013

Nombre de conseillers :

- ❖ En exercice : 30
- ❖ Présents : 24
- ❖ Votants : 28

Présents : Maurice DESCHAMPS - Anne LAURAS - Guy MAILLARD - Nicole NENOT (Chauriat) - Olivier BOULICAUD - René LEMERLE - Chantal de MONTARD - Martine VAQUIER - Gilles VOLDOIRE (Dallet) - Gérard BLANCHAMP - Pascal BOITEL - Sébastien CONTAMINE - Claude DELETANG - François RUDEL - Andrée TAUSSIG (Mezel) - Jean-Pierre BUCHE - Bruno CARUANA - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER (Pérignat-ès-Allier) - Christian CARRET - Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER (Saint-Bonnet-lès-Allier).

Absents excusés : Sylvette ANTRAYGUES - Bernard RUGGERI (Chauriat) - Pascal ROFFET (Dallet) - Françoise EMMETIERE (Pérignat-ès-Allier).

Procurations : Sylvette ANTRAYGUES à Maurice DESCHAMPS - Bernard RUGGERI à Guy MAILLARD - Pascal ROFFET à Gilles VOLDOIRE - Françoise EMMETIERE à Jean-Pierre BUCHE.

Absentes non excusées : Caroll MAISONNEUVE - Marie-Paule POILPOT.

Bruno DURIF est élu secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 28 janvier 2013
2. Relais Assistantes Maternelles : présentation des actions et bilan de l'année 2012 par Geneviève ROUGIER
3. ENSIL puy de Mur et puy de Pileyre : présentation des actions du Plan de Gestion par Anne GONTHIER
4. Bibliothèques : présentation de la mise en réseau informatique (démonstration du site internet) et des animations 2013 par Sophie SIMONINI.
5. Zone Pilote Habitat : présentation du projet d'études par Hugo RECEVEUR
6. Coopération métropolitaine : choix de partenariat (Comité de pilotage ou commission des EPCI associés)
7. Château de Mezel : avenant n°1 au lot n°1 - tranche 3 - Entreprise JACQUET.
8. Centre de gestion : contrat d'assurances pour les risques statutaires : délibération d'habilitation
9. Travaux de voirie communautaire : convention d'éclairage avec le SIEG pour le chemin de Bellerive à Pérignat-ès-Allier.
10. Encaissement d'un chèque
11. Le parc à Mezel : choix du maître d'œuvre pour les travaux de VRD
12. Questions diverses

## I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 28 JANVIER 2013

Le procès-verbal du Conseil Communautaire du 28 janvier 2013 est adopté à l'unanimité moins une abstention, Sébastien CONTAMINE car absent à la précédente réunion.

## II - PRESENTATION DE TROIS PROJETS INTERCOMMUNAUX

→ Les trois diaporamas présentés aux élus seront adressés à tous les élus des cinq communes.

### 2.1 - Le Relais Assistantes Maternelles par Geneviève ROUGIER

Geneviève ROUGIER fait une présentation RAM (bilan 2012 et perspectives 2013) selon le plan suivant :

- 1) Financement et missions du RAM (CAF, les permanences d'informations, 2 axes d'animations)
- 2) Animations en direction des enfants (Ateliers d'éveil, thèmes spécifiques, matinées récréatives, spectacles, salon)
- 3) Animations en direction des adultes (réunion de fonctionnement, formation aux 1<sup>er</sup> secours, à la langue des signes, préparation des ateliers...)
- 4) Projets 2013

Maurice DESCHAMPS : le travail réalisé est excellent et on peut féliciter Geneviève. Serait-il possible d'associer du personnel communal titulaire du BAFA et occupant des postes d'ATSEM à la démarche de VAE du CAP Petite enfance ?

Geneviève ROUGIER : le RAM est un RELAIS d'informations pour les professionnelles de la petite enfance et donne la lisibilité sur les passerelles existantes entre les différents métiers, y compris de l'accueil collectif, les agents qui sont intéressés par une démarche de VAE du CAP petite enfance peuvent donc prendre rendez-vous pour s'informer sur la démarche.

Jean-Pierre BUCHE : y a-t-il aujourd'hui des demandes de parents non satisfaites ?

Geneviève ROUGIER : Fait assez rarissime pour un mois de février, il reste une trentaine de places disponibles sur l'ensemble des 5 communes alors que les années précédentes, ce nombre était autour de 4 à 5 places. La photographie reste similaire aux autres territoires du Puy-de-Dôme. Plusieurs explications plausibles à cette situation :

- \* Plusieurs micro-crèches ont été construites hors territoire mais limitrophes.
- \* Le ralentissement des constructions et de l'arrivée de nouveaux habitants.
- \* En 2012, il y a eu 10 nouveaux agréments ce qui augmente le nombre de places.

Au regard de cette situation, certaines assistantes maternelles se trouvent en difficulté par manque d'enfants à garder.

Guy MAILLARD : par rapport aux micro-crèches, est-ce que cela veut dire que des habitants de Mur-ès-Allier se rendent par exemple à Pont-du-Château ou d'autres communes pour faire garder leurs enfants ?

Jean-Pierre BUCHE : pourquoi les parents choisissent-ils la micro-crèche plutôt que l'assistante maternelle ?

Geneviève ROUGIER : Oui certaines familles de Mur-ès-Allier ne choisissent pas forcément une solution de garde sur notre territoire, mais des familles de communes voisines peuvent choisir des assistantes maternelles de Mur-ès-Allier. Cette «mouvance» et le fait que je n'ai pas toujours le retour des parents sur le choix opéré après le premier rendez-vous, ne permet pas de faire un suivi des solutions de garde retenues. Certaines familles préfèrent le mode de garde collectif, d'autres, un accueil individuel.

Claude DELETANG : y a-t-il des enfants porteurs de handicaps suivis par le RAM ?

Geneviève ROUGIER : « suivi » n'est pas le bon terme, car le RAM n'a pas cette mission. Sinon, trois enfants porteurs de handicap, sont accueillis chez trois assistantes maternelles.

## 2.2 - Le plan de gestion de l'ENSIL par Anne GONTHIER

François RUDEL : l'ENSIL se gère en même temps avec la commune de Vertaizon. La commune aura ses propres actions, Mur les siennes et d'autres seront communes aux deux collectivités.

Anne GONTHIER présente l'étude du plan de gestion pour les puits de Mur et de Pileyre dans le cadre de l'ENSIL tel qu'il a été validé par le dernier comité de pilotage. La présentation comprend :

- 1) Le déroulement de l'étude jusqu'à aujourd'hui
- 2) Les quatre grands types d'actions retenus dans le plan de gestion à savoir :
  - \* **GH : gestion des habitats et des espèces** → 11 actions prévues
  - \* **FA : fréquentation, accueil et pédagogie** → 3 actions prévues
  - \* **SE : suivi écologique** → 1 action prévue
  - \* **AD : suivi administratif** → 2 actions prévues
- 3) Le budget prévisionnel 2013-2017
- 4) Le planning à venir

Jean-Louis HOSTALIER : qu'est-ce qui justifie 39 000 € en suivi administratif ?

François RUDEL : ce sont les honoraires pour un maître d'œuvre et avoisinent environ les 15 % du coût des travaux. Dans le cas présent, le CENA a mis des honoraires pour chaque action alors que certaines pourront être réalisées en interne.

Christian CARRET : dans le même registre, il y a 45 000 € pour de la communication !

François RUDEL : je suis parfaitement d'accord sur le montant excessif de ces lignes budgétaires. Là, il s'agit de la production de documents pédagogiques.

Chantal de MONTARD : quid des subventions dont nous pouvons bénéficier ?

Anne GONTHIER : la Région finance à hauteur de 40 % pour les acquisitions et le Département 40 % pour les acquisitions et 40 % pour les aménagements.

François RUDEL : chaque année, nous devons voter le budget que l'on souhaitera mettre en œuvre.

Sébastien CONTAMINE : l'idée est quand même d'avoir une visibilité sur les 5 ans à venir. Et ce, à la fois pour les équipes et à la fois pour le prestataire.

Dans le budget, il faudrait rajouter une colonne « produits attendus » ce qui permettra de bien voir le coût résiduel pour la collectivité.

Jean-Pierre BUCHE : au moment de la présentation de ce plan de gestion pour validation au Conseil général, il sera important de voir quelles sont les recettes et donc le montant de l'auto-financement.

Maurice DESCHAMPS : que se passe-t-il si Vertaizon ne suit pas ?

Anne GONTHIER : nous venons de recevoir une délibération du Conseil Municipal qui valide l'intégralité du plan de gestion.

François RUDEL : la plupart des actions sont relativement autonomes.

Ce qui reste à faire par la commission aménagement-environnement :

- \* Le choix de l'option à retenir qui impactera le coût à la charge de Mur-ès-Allier
- \* Le choix sur les actions qui peuvent être réalisées en interne et celles qui nécessiteront un prestataire.

## 2.3 - La mise en réseau des bibliothèques par Sophie SIMONINI

Sophie SIMONINI fait un point d'étape sur la mise en réseau des bibliothèques et reprecise les missions de chacun (EPCI et communes). Les points traités sont les suivants :

- 1) Le fonctionnement financier du réseau (que paie Mur-ès-Allier, ce qui reste à la charge des bibliothèques)
- 2) Le réseau des bibliothèques : un service public à la population
- 3) L'organisation du réseau
- 4) Les fonds spécifiques (Mangas - Livres audio et large vision - BD adultes - Petite enfance et jeux)
- 5) Les formations pour les bibliothécaires (salariés et bénévoles)
- 6) La collaboration entre la coordinatrice et les bibliothèques (10 800 notices à rectifier - 1 500 notices à créer - Créer les notices pour les nouvelles acquisitions)
- 7) Les animations du réseau (Prix Katulu avec les écoles - Culture Manga - Mur en voyage et Bambin bouquine)
- 8) La communication à l'attention des lecteurs

Andrée TAUSSIG : combien de temps faut-il pour créer une notice ?

Sophie SIMONINI : pour les notices à rectifier, cela va assez vite et pour celles à créer il faut compter 10 minutes par ouvrage. Il y a notamment tout le fonds de St-Bonnet à faire plus toutes les nouveautés tout au long de l'année, des 5 bibliothèques plus le fonds communautaire.

Martine VAQUIER : certains journaux communaux ont fait des articles sur la mise en réseau, en l'occurrence Pérignat, et cela permet de faire de la publicité pour la démarche.

Gilles VOLDOIRE et l'ensemble des élus remercient et félicitent les intervenantes pour la qualité de leur travail.

## III - ZONE PILOTE HABITAT MULTI-SITES : PRESENTATION DU PROJET PAR HUGO RECEVEUR

Présentation, par Hugo RECEVEUR (Urbaniste-paysagiste) et Thibaut RACAULT (géographe-urbaniste spécialisé dans les approches des documents réglementaires) de la proposition faite par La Motrice, Urbaniste et Paysagiste en réponse à la consultation pour l'étude Zone Pilote Habitat Multi-sites

Jean-Pierre BUCHE : l'objectif de l'étude est bien de permettre une définition de la politique d'urbanisme et du logement à venir. Le PLH a été adopté depuis bientôt 3 ans et il n'y a eu aucune mise en œuvre. Le SCoT a alloué une enveloppe de logements à Mur, il faudra bien se la répartir sur les cinq communes.

Sébastien CONTAMINE : il est toujours plus facile de faire un lotissement que de repenser à redynamiser un centre-bourg.

Pascal BOITEL : il est d'accord sur le fait de réfléchir à l'habitat mais il faudrait faire la même démarche sur les zones d'activités, très consommatrices d'espaces.

Jean-Pierre BUCHE : il est bien d'accord avec ce qui est dit mais si par le passé nous et les autres avons fait des erreurs, doit-on continuer à en faire ? Dans le diagnostic, l'étude doit nous donner des réorientations en matière de règles d'urbanisme ce qui permettra de réorienter les politiques d'élus.

Philippe DOMAS : il a pu voir à Châteldon ce qu'avait fait l'équipe du Collectif Etc et il a été agréablement surpris sur la matière dont était vulgarisé l'urbanisme auprès de la population.

Sébastien CONTAMINE : l'ordre du jour est un peu long. Toutes ces présentations sont très intéressantes mais ne permettent pas de donner une bonne lisibilité du projet.

Gilles VOLDOIRE : ce n'est pas la première fois que certains d'entre vous indiquent que l'ordre du jour est un peu long mais en même temps, lorsque je propose plus de réunions, d'autres y sont opposés. Le Conseil de ce jour est déjà une date qui a été rajoutée par rapport au calendrier prévisionnel.

Jean-Pierre BUCHE : il y a maintenant des mois et des mois que l'on parle de ce dossier, il faudrait maintenant qu'une décision politique soit prise dès ce soir sur la poursuite ou non du dossier.

François RUDEL : par rapport à ce qui a été proposé par les intervenants, il manque des éléments du cahier des charges, notamment :

- Comment construire à moindre coût ?
- Toute une partie est superfétatoire en sortant de leur mission en parlant PA, PLU...

Gilles VOLDOIRE : lors des auditions du 24 janvier, le débat avec l'équipe d'Hugo RECEVEUR a duré 1 h 30 et cet aspect sur la construction à moindre coût a été largement abordé. Le cahier des charges inclut bien une analyse des documents d'urbanisme, il est donc normal qu'ils aient abordé ce sujet.

Maurice DESCHAMPS : dans tout cela, on oublie de parler de l'essentiel, à savoir la maîtrise foncière.

Jean-Pierre BUCHE : l'équipe envisage tout à fait le prêt à finir avec les privés et avec les collectivités, par le biais d'opérateurs.

Lorsque j'entends « on n'a pas la maîtrise foncière » cela ne nous empêche pas d'avoir une réflexion sur la politique que l'on veut mener. Dans certains cas, des propriétaires seront favorables pour intégrer la démarche et la question de la propriété ne se posera pas et lorsque ce ne sera pas le cas, alors le cabinet cherchera d'autres montages ou bien le bâti restera en l'état.

Par le passé, il y a de nombreux dossiers où nous avons été moins regardants et qui ont coûté bien plus que les 14 000 € ou 20 000 € d'auto-financement attendus sur ce dossier. Je pense notamment au château où on a investi plus de 1,7 million d'euros sans s'interroger et je fais parti de ceux qui ont voté pour.

Michel VIVIER : concernant les documents d'urbanisme, je trouve très intéressant qu'ils ciblent nos propres documents en ciblant les points de blocage qui permettraient peut être de faire évoluer nos règlements et donc nos centres-bourgs (par exemple avec les interdictions formulées par l'ABF, ne pourraient pas travailler sur des adaptations des prescriptions, je pense notamment aux toits terrasses pour l'instant interdits).

François RUDEL : il faut voir avec eux en termes de droit pour que celui qui donne le conseil ne soit pas celui qui réalise. Il faut être très précautionneux sur le « mélange des genres ».

Claude DELETANG : le fait de faire ou non cette étude n'était pas à l'ordre du jour, je veux préalablement un vote du Conseil Municipal de Mezel.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- **A 20 VOIX POUR**
- **A 8 ABSTENTIONS** : Maurice DESCHAMPS (x 2) - Anne LAURAS - Nicole NENOT - Pascal BOITEL - Claude DELETANG - François RUDEL et Andrée TAUSSIG.

décide de retenir la proposition présentée par La Motrice pour un montant total de 95 975 € (dont 36 375 € d'option).

DEPENSES HT		RECETTES	
Etude ZPH - Mission de base	59 600.00 €	Contrat Auvergne + - FRADDT Pays : 38.5 %	36 950.00 €
Option A - 3 jours supplémentaires pour consultation des habitants	7 200.00 €	Conseil général - CTDD : 41.5 %	39 829.00 €
Option médiation - Expérimentation architecturale	29 175.00 €	Auto-financement : 20 %	19 196.00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>95 975.00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>95 975.00 €</b>

Monsieur le Président rappelle que cette action est inscrite à l'avenant au Contrat Auvergne + signé avec la Région Auvergne et propose de déposer les demandes de subventions auprès de la Région et du Département selon le plan de financement suivant :

Après délibération, et à la majorité, le Conseil Communautaire donne tout pouvoir au président pour déposer les demandes de subventions auprès du Conseil général du Puy-de-Dôme (au titre du CTDD) et du Conseil régional d'Auvergne (au titre du Contrat Auvergne +).

#### IV - COOPERATION METROPOLITAINE : CHOIX DE PARTENARIAT

Gilles VOLDOIRE rappelle la présentation faite, lors du Conseil Communautaire du 28 janvier, par Pascal FAUCHEUX, Albert ODOUARD et Rachid KANDER du projet de coopération métropolitaine initiée par Clermont Communauté, Riom Communauté et Vichy Val d'Allier.

Comme convenu à l'issue de cette réunion, les communes ont fait part de leur positionnement lors de la réunion de Bureau du lundi 11 février 2013 où les délégués se sont positionnés en faveur d'une adhésion en tant que membre du Comité de pilotage de la démarche métropolitaine.

Guy MAILLARD indique qu'il aimerait avoir davantage d'information sur l'organisation à venir et notamment sur le coût.

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- **A 27 VOIX POUR**
- **A 1 VOIX CONTRE** : Claude DELETANG

souhaite que la Communauté de Communes de Mur-ès-Allier soit intégrée en tant que membre du Comité de pilotage de la démarche métropolitaine préfigurant la création d'un Syndicat Mixte.

Claude DELETANG : je vote « contre » car après avoir pris connaissance du projet le 28 janvier, je pense que ce projet relèverait davantage des deux Conseils généraux du Puy-de-Dôme et de l'Allier. Je suis contre l'appauvrissement des autres territoires et je ne voudrais pas que ce projet centralise toute l'activité.

Gilles VOLDOIRE : les territoires périphéries bénéficient des retombées des territoires urbains, dicit le territoire des Combrailles.

#### V - AVENANT AU MARCHE DE TRAVAUX POUR LE CHATEAU DE MEZEL

Monsieur le président indique que dans la cadre de la réhabilitation du château de Mezel, des travaux supplémentaires sont à prévoir comme suit : [Transfert d'une partie des travaux du lot n° 1 « Enduits de façades » de la tranche conditionnelle n° 1 à la tranche ferme en raison de travaux d'urgence à effectuer pour une mise en sécurité d'un mur surplombant l'église de Mezel.](#)

Sur avis de la Commission d'appel d'offres, le président fait acte de l'avenant positif suivant :

Nature des travaux	Montant de base HT du marché Tranche ferme	Avenant n° 1	Total général HT	Différence en %
Lot 1 »Enduits de façades	81 136.21	+ 24 144.01	105 280.22	+ 29.75 %

Après délibération, le Conseil Communautaire :

- × **A 21 VOIX POUR**
- × **A 7 ABSTENTIONS** : Jean-Pierre BUCHE (X 2)- Bruno CARUANA - Sébastien CONTAMINE - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER.

- approuve l'avenant comme proposé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

## VI - CENTRE DE GESTION : DELIBERATION POUR LES RISQUES STATUTAIRES

Le Président expose :

- l'opportunité pour la Communauté de Communes de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;
- Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Décide :

**Article 1<sup>er</sup>** : la Communauté de Communes charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

**Article 2** : la Communauté de Communes autorise le Président à signer les conventions en résultant.

## VII - VOIRIE COMMUNAUTAIRE : TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX PAR LE SIEG

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil de Communauté qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public suivants :

### ECLAIRAGE DU CHEMIN DE BELLERIVE SUITE AMENAGEMENT COMMUNE DE PERIGNAT-ES-ALLIER

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé par le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme auquel la collectivité est adhérente.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques, à la date d'établissement du projet s'élève à : **23 000 euros H.T.**

Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant H.T. et en demandant à la Communauté de Communes un fonds de concours égal à 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C de l'éco-taxé soit : **11 501.40 €**

Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de la T.V.A. sera récupéré par le S.I.E.G. par le biais du Fonds de Compensation pour la T.V.A.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- 1) d'approuver l'avant-projet des travaux d'éclairage public présenté par Monsieur le Président,
- 2) de confier la réalisation des travaux au Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- 3) de fixer la participation de la collectivité au financement des dépenses à 11 501.40 €ros et d'autoriser Monsieur le Président à verser cette somme après réajustement du décompte définitif, dans la caisse du receveur du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme,
- 4) de prévoir à cet effet les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

## VIII - ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'ALTEAU a fait parvenir un chèque d'un montant de 110.76 € correspondant à un trop-perçu inhérent à la fermeture d'un compteur d'eau au château de Mezel. Il sollicite l'assemblée pour pouvoir encaisser ce chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord pour l'encaissement du chèque émis par ALTEAU d'un montant de 110.76 €.

## IX - LE PARC A MEZEL : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE SUIVI DES TRAVAUX DE VRD

Gilles VOLDOIRE rappelle qu'une convention de groupement de commandes a été signée avec l'OPHIS pour la réalisation des 10 logements locatifs sociaux à Mezel puisque les travaux de VRD relèvent de la compétence de Mur-ès-Allier.

Dans un souci de cohérence du projet mais également dans un objectif économique, le président propose à l'assemblée de retenir comme maître d'œuvre, Monsieur Jacques CASTANIE du cabinet CASA pour un montant d'honoraire de 8.86 % du coût des travaux.

Après délibération, le Conseil Communautaire,

- **A 19 VOIX POUR**

- **A 9 ABSTENTIONS** : Philippe DOMAS - Bruno DURIF - Jean-Louis HOSTALIER - Jean-Pierre BUCHE (x 2) - Bruno CARUANA - Colette HENRION - Fabienne POUPENEY - Michel VIVIER
  - décide de retenir la proposition de Monsieur Jacques CASTANIE telle que mentionnée ci-dessous
  - donne tout pouvoir au Président pour signer le contrat et tout autre document nécessaire à la bonne exécution des travaux.